

Sentier Transcanadien

États financiers consolidés
31 mars 2017

Sentier Transcanadien

États financiers consolidés
31 mars 2017

Table des matières

| | |
|-----------------------------------------------|--------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 1 |
| État consolidé de la situation financière | 2 |
| État consolidé de l'évolution des actifs nets | 3 |
| État consolidé des résultats | 4 |
| État consolidé des flux de trésorerie | 5 |
| Notes complémentaires | 6 - 16 |

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Sentier Transcanadien

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'organisme Sentier Transcanadien et de son organisme contrôlé, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Sentier Transcanadien et de son organisme contrôlé au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de leurs activités et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Richter s.e.n.c.r.l.

Montréal (Québec)
19 juin 2017

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118877

T.514.934.3400

Richter S.E.N.C.R.L./LLP
1981 McGill College
Mtl (QC) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto



Sentier Transcanadien

État consolidé de la situation financière Au 31 mars 2017

| | Fonds d'administration \$ | Fonds affecté \$ | Fonds de dotation \$ | Total 2017 \$ | Total 2016 \$ |
|-----------------------------------|---------------------------------|------------------------|----------------------------|---------------------|---------------------|
| Actif | | | | | |
| À court terme | | | | | |
| Trésorerie | 6 027 568 | 834 691 | - | 6 862 259 | 11 552 063 |
| Placements à court-terme (note 3) | 3 000 000 | - | - | 3 000 000 | - |
| Titres négociables | - | - | 52 654 | 52 654 | 52 654 |
| Débiteurs (note 4) | 1 081 827 | - | - | 1 081 827 | 2 251 453 |
| Charges payées d'avance | 102 835 | - | - | 102 835 | 130 164 |
| | 10 212 230 | 834 691 | 52 654 | 11 099 575 | 13 986 334 |
| Matériel (note 5) | 89 977 | - | - | 89 977 | 127 592 |
| | 10 302 207 | 834 691 | 52 654 | 11 189 552 | 14 113 926 |

Passif

À court terme

| | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------|---------|---------|---|------------------|-----------|
| Créditeurs et charges à payer | 522 352 | - | - | 522 352 | 809 238 |
| Apports reportés (note 7) | 52 218 | 721 013 | - | 773 231 | 1 955 354 |
| Produits reportés – subventions gouvernementales (note 8 et note 10) | - | 113 678 | - | 113 678 | 800 045 |
| | 574 570 | 834 691 | - | 1 409 261 | 3 564 637 |

Engagements et éventualités (note 9)

Actifs nets

| | | | | | |
|-----------------------------|------------|---------|--------|-------------------|------------|
| Investis en immobilisations | 17 597 | - | - | 17 597 | 53 194 |
| Fonds de dotation | - | - | 52 654 | 52 654 | 52 654 |
| Non affectés | 9 710 040 | - | - | 9 710 040 | 10 443 441 |
| | 9 727 637 | - | 52 654 | 9 780 291 | 10 549 289 |
| | 10 302 207 | 834 691 | 52 654 | 11 189 552 | 14 113 926 |

Voir les notes complémentaires

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Sentier Transcanadien

État consolidé de l'évolution des actifs nets Exercice clos le 31 mars 2017

| | Fonds d'administration - investi en immobilisations \$ | Fonds d'administration - non affecté \$ | Fonds de dotation \$ | Total 2017 \$ | Total 2016 \$ |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------|---------------------|
| Solde au début | 53 194 | 10 443 441 | 52 654 | 10 549 289 | 9 289 441 |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | (37 424) | (731 574) | - | (768 998) | 1 259 848 |
| Acquisition de matériel | 1 827 | (1 827) | - | - | - |
| Solde à la fin | 17 597 | 9 710 040 | 52 654 | 9 780 291 | 10 549 289 |

Voir les notes complémentaires

Sentier Transcanadien

État consolidé des résultats Exercice clos le 31 mars 2017

| | Fonds d'administration \$ | Fonds affecté \$ | Total 2017 \$ | Total 2016 \$ |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| Produits | | | | |
| Subventions gouvernementales (note 10) | 5 063 332 | 736 565 | 5 799 897 | 12 336 952 |
| Dons | 4 224 036 | 3 324 934 | 7 548 970 | 8 002 496 |
| Commandite | 25 000 | - | 25 000 | 40 000 |
| Revenus de placement | 88 079 | - | 88 079 | 95 143 |
| Revenus divers | 29 079 | - | 29 079 | 17 026 |
| | 9 429 526 | 4 061 499 | 13 491 025 | 20 491 617 |
| Charges | | | | |
| Aménagement du Sentier | 4 676 506 | 4 061 499 | 8 738 005 | 15 018 509 |
| Promotion et publication d'informations relatives au Sentier | 2 195 907 | - | 2 195 907 | 967 216 |
| Campagne de financement | 1 577 846 | - | 1 577 846 | 1 520 638 |
| Frais généraux et administratifs | 1 365 222 | - | 1 365 222 | 1 422 662 |
| Commandite | 345 619 | - | 345 619 | 255 737 |
| Amortissement et perte sur la cession de matériel | 37 424 | - | 37 424 | 47 007 |
| | 10 198 524 | 4 061 499 | 14 260 023 | 19 231 769 |
| Excédent ou (insuffisance) des produits par rapport aux charges | (768 998) | - | (768 998) | 1 259 848 |

Voir les notes complémentaires

Sentier Transcanadien

État consolidé des flux de trésorerie Exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Activités de fonctionnement | | |
| Excédent ou (insuffisance) des produits par rapport aux charges | (768 998) | 1 259 848 |
| Amortissement et perte sur la cession de matériel | 37 424 | 47 007 |
| Apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice | (3 347 313) | (3 830 915) |
| Produits reportés – subventions gouvernementales comptabilisées au cours de l'exercice | (690 765) | (6 085 529) |
| | (4 769 652) | (8 609 589) |
| Évolution des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement : | | |
| Débiteurs | 1 169 626 | (919 332) |
| Charges payées d'avance | 27 329 | (1 010) |
| Créditeurs et charges à payer | (286 886) | (50 487) |
| Apports reçus durant l'exercice reportés aux exercices subséquents | 2 165 190 | 3 066 496 |
| Produits - subventions gouvernementales reçues au cours de l'exercice, reportées aux exercices subséquents | 4 398 | 6 542 382 |
| | 3 079 657 | 8 638 049 |
| | (1 689 995) | 28 460 |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition de matériel | (1 827) | (23 372) |
| Produits de la cession de matériel | 2 018 | 200 |
| Acquisitions de placements à court terme | (3 000 000) | - |
| | (2 999 809) | (23 172) |
| Augmentation ou diminution de la trésorerie | (4 689 804) | 5 288 |
| Trésorerie au début | 11 552 063 | 11 546 775 |
| Trésorerie à la fin | 6 862 259 | 11 552 063 |

Voir les notes complémentaires

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Nature des activités

Sentier Transcanadien (« STC ») a été fondé en 1992 et est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

STC a pour mission de créer, de promouvoir et d'entretenir un sentier récréatif national, d'y relier des sentiers locaux ainsi que de développer et d'aménager de nouveaux sentiers qui prolongent ce réseau de sentiers emblématiques, qui s'étendra d'est en ouest et du nord au sud.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'organisme applique également les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé dans la mesure où certains sujets sont abordés dans ces normes et non dans les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de STC et de la Fondation du Sentier Transcanadien. La Fondation du Sentier Transcanadien est contrôlée par STC et se consacre à recueillir des fonds pour appuyer STC. Au moment de la consolidation, toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

STC a préparé un jeu distinct d'états financiers non consolidés audités pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers consolidés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants communiqués au titre des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants communiqués au titre des produits et des charges au cours des périodes visées par le rapport de l'auditeur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges liés au financement de l'aménagement et de l'entretien du sentier ainsi qu'aux activités de promotion et aux activités générales et d'administration sont comptabilisés dans le fonds d'administration.

Les produits et les charges liés aux activités précisées par les donateurs sont comptabilisés dans le fonds affecté.

Les dotations sont présentées dans le fonds de dotation. Les revenus de placement tirés du fonds de dotation sont présentés dans le fonds d'administration.

Constatation des produits

STC constate les produits de dons et de subventions à l'aide de la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés (dons désignés) liés aux charges des exercices futurs sont reportés et comptabilisés dans les produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus. Les produits provenant des droits d'adhésion sont constatés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie. Tous les droits d'adhésion sont pour une période d'un an et ils sont comptabilisés comme produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les apports au fonds de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Matériel

Le matériel est constitué de mobilier et d'agencements et de matériel informatique, et il est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à un taux de 30 % par année.

L'organisme soumet le matériel à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être recouvrable. Le recouvrement est évalué en comparant la valeur comptable aux flux de trésorerie nets futurs non actualisés attendus devant découler de l'utilisation directe du matériel et de sa sortie éventuelle. Lorsqu'un test de dépréciation indique que la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée, dans la mesure où sa valeur comptable excède sa juste valeur.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Dons de services et d'actifs

Une importante partie du travail de STC dépend de la contribution de bénévoles. Les services de bénévoles ne sont généralement pas achetés par STC et, en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers consolidés.

STC a reçu des dons en nature sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires. Comme ces actifs n'auraient pas été autrement achetés par STC, le terrain donné n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés (note 12).

Des dons en nature de 22 379 \$ (31 970 \$ en 2016) ont été comptabilisés dans les états financiers au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Instruments financiers

STC évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. STC évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges.

Les actifs financiers évalués par la suite au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute moins-value est comptabilisée dans l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure du coût amorti, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement est ajustée selon les coûts de transaction, qui sont comptabilisés dans l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges à l'aide de la méthode de l'amortissement linéaire. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés dans l'excédent (l'insuffisance) des produits par rapport aux charges dans la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

3. Placements à court terme

Les placements à court terme portent intérêt au taux de 1,02 % par année et arrivent à échéance en mai 2017.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires 31 mars 2017

4. Débiteurs

| | 2017 | 2016 |
|------------------------------------------|------------------|------------------|
| Sommes à recevoir de l'État | 33 314 | 30 801 |
| Subventions à recevoir | 77 452 | 1 336 081 |
| Promesses d'apports à recevoir (note 11) | 966 312 | 880 091 |
| Autres débiteurs | 4 749 | 4 480 |
| | 1 081 827 | 2 251 453 |

5. Matériel

| | Coût \$ | Amortissement cumulé \$ | 2017 Valeur comptable nette \$ | Valeur comptable nette \$ |
|-------------------------|----------------|-------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------|
| Mobilier et agencements | 50 402 | 41 377 | 9 025 | 11 281 |
| Matériel informatique | 457 510 | 376 558 | 80 952 | 116 311 |
| | 507 912 | 417 935 | 89 977 | 127 592 |

6. Découvert bancaire

La facilité de crédit de STC comprend une facilité à vue renouvelable de 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1,00 %. À titre de sûreté pour la facilité, STC a contracté une hypothèque mobilière de 500 000 \$ qui constitue une sûreté de premier rang sur la totalité des dettes et des réclamations actuelles et futures de STC, et une hypothèque mobilière de 500 000 \$ qui constitue une sûreté de premier rang sur la totalité des actifs actuels et futurs de la Fondation du Sentier Transcanadien. Au 31 mars 2016, STC n'a prélevé aucune somme sur sa facilité de crédit.

STC a contracté la facilité de crédit afin de procurer du financement, au besoin, pour l'aménagement des sentiers avant la réception des dons promis.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2017

7. Apports reportés

Conformément à la politique de comptabilisation des produits de STC, les dons reçus pour des projets précis sont comptabilisés comme produits au moment où les charges connexes sont engagées.

Au 31 mars 2017, un montant de 52 218 \$ (74 597\$ en 2016) représente la portion reportée des dons en nature de matériel.

| | Fonds d'administration \$ | Fonds affecté \$ | Total 2017 \$ | Total 2016 \$ |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| Apports reportés – au début | 74 597 | 1 880 757 | 1 955 354 | 2 719 773 |
| Dons désignés reçus | - | 2 165 190 | 2 165 190 | 3 066 496 |
| Dons en nature comptabilisés comme produits au cours de l'exercice | (22 379) | - | (22 379) | (31 970) |
| Dons désignés comptabilisés comme produits au cours de l'exercice | - | (3 324 934) | (3 324 934) | (3 798 945) |
| Apports reportés – à la fin | 52 218 | 721 013 | 773 231 | 1 955 354 |

8. Produits reportés – subventions gouvernementales

| | Fonds d'administration \$ | Fonds affecté \$ | Total 2017 \$ | Total 2016 \$ |
|----------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| Produits reportés – au début | - | 800 045 | 800 045 | 343 192 |
| Dons désignés reçus | - | 4 398 | 4 398 | 6 542 382 |
| Dons désignés comptabilisés comme produits au cours de l'exercice | - | (690 765) | (690 765) | (6 085 529) |
| Produits reportés – à la fin | - | 113 678 | 113 678 | 800 045 |

De plus un montant de 37 600 \$ (néant \$ en 2016) octroyé par le ministère Communautés, Culture et Patrimoine de la Nouvelle-Écosse et un montant de 8 200 \$ (néant \$ en 2016) octroyé par le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme des célébrations et commémorations – Fonds Canada 150 ont été comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires
31 mars 2017

9. Engagements et éventualités

Engagements

Aménagement du Sentier

Au 31 mars 2017, STC a des engagements totalisant 6 643 299 \$ (8 555 217 \$ en 2017) envers des groupes de développement de sentiers pour le financement de l'aménagement de sentiers.

Contrats de location

Les engagements pris par STC en vertu d'un bail venant à échéance en 2024 totalisent 367 000 \$. Les versements estimatifs minimaux à effectuer par exercice sont les suivants :

| | \$ |
|-----------------|---------|
| 2018 | 45 000 |
| 2019 | 43 000 |
| 2020 | 47 000 |
| 2021 | 50 000 |
| 2022 | 50 000 |
| Et par la suite | 132 000 |

Éventualités

a) STC fait l'objet de diverses réclamations et plaintes non résolues découlant du cours normal de ses activités. De l'avis de la direction, toutes ces questions non résolues sont adéquatement assurées. Toute perte excédant les montants couverts par la police d'assurance de STC serait présentée à titre de charge dans l'exercice au cours duquel la perte devient probable et peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

b) Des avis de cotisation relatifs à la taxe foncière pour STC relativement à ses emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers s'élèvent à environ 167 000 \$. Tel qu'il est décrit dans la note 12, STC a l'intention de transférer le titre des droits sur des emprises ferroviaires aux municipalités et à d'autres organisations.

Selon l'avis de la direction, tous les droits sur des emprises ferroviaires seront transférés, et STC n'aura pas à acquitter les taxes foncières afférentes à ces droits. Par conséquent, les montants n'ont pas été payés et ne sont pas reflétés dans les comptes.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires
31 mars 2017

10. Subventions gouvernementales

Subvention de Parcs Canada – 25 000 000 \$

Le 24 mars 2014, STC a signé une convention de subvention de 25 000 000 \$ avec Parcs Canada pour soutenir les efforts déployés par STC afin d'amasser des fonds pour achever le Sentier Transcanadien d'ici 2017. Parcs Canada versera à STC un dollar pour chaque promesse d'apports et don en argent réel de deux dollars reçu de la part de donateurs autres que des donateurs fédéraux du 1er juillet 2011 au 31 mars 2017. Cette subvention a été prolongée jusqu'au 31 mars 2018.

Les montants reçus durant l'exercice sont les suivants :

| | 2017 \$ | 2016 \$ | Du 1 ^{er} juill. 2011 au 31 mars 2015 \$ | Total \$ |
|---------------------------------------------------------------|------------|-------------|---------------------------------------------------------|--------------|
| Subvention totale | | | | 25 000 000 |
| Promesses d'apports et dons en argent reçus durant l'exercice | 10 126 664 | 12 502 846 | 25 345 065 | |
| Apport de Parcs Canada (50 %) | 5 063 332 | (6 251 423) | (12 672 533) | (23 987 288) |
| Solde de la subvention à recevoir | | | | 1 012 712 |

Subvention du gouvernement de l'Ontario – 2 750 000 \$

Le 14 février 2014, STC a signé une convention de subvention de 2 750 000 \$ avec Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario pour permettre l'achèvement d'espaces du sentier non encore raccordés, afin de raccorder de façon continue le Sentier Transcanadien dans le sud de l'Ontario d'ici le 31 mars 2016 et de faciliter le raccord du sentier à quatre sites des Jeux panaméricains d'ici le 1^{er} juillet 2015 afin de promouvoir et de célébrer les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015, et de s'assurer que les Jeux laissent aux Ontariens un héritage et des avantages à long terme.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires
31 mars 2017

10. Subventions gouvernementales (suite)

Les montants reçus et passés en charges durant l'exercice sont les suivants :

| | 2017 \$ | 2016 \$ | 2015 \$ | Total \$ |
|----------------------------------------------|-------------|------------------|----------------|---------------|
| Montants reçus au cours de l'exercice | - | 600 000 | 2 150 000 | 2 750 000 |
| Intérêts gagnés | (17) | 2 681 | 2 755 | 5 419 |
| Montants passés en charges durant l'exercice | - | (926 717) | (1 809 563) | (2 736 280) |
| Solde | (17) | (324 036) | 343 192 | 19 139 |

10. Subventions gouvernementales (suite)

Subvention du gouvernement du Manitoba – 800 000 \$

Le 3 novembre 2015, STC a signé une convention de subvention de 800 000 \$ avec le programme Infrastructures Canada-Manitoba au nom du Manitoba, dont l'objectif est de relier des portions du Sentier Transcanadien aménagées dans la province. La totalité de la subvention a été reçue le 5 novembre 2015.

Les montants reçus et passés en charges durant l'exercice sont les suivants :

| | 2017 \$ | 2016 \$ | Total \$ |
|----------------------------------------------|------------------|----------------|---------------|
| Montants reçus au cours de l'exercice | - | 800 000 | 800 000 |
| Intérêts gagnés | 4 414 | 1 701 | 6 115 |
| Montants passés en charges durant l'exercice | (690 765) | (20 812) | (711 577) |
| Solde | (686 351) | 780 889 | 94 538 |

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2017

11. Campagne de financement nationale

STC a entrepris une importante campagne de financement nationale qui s'échelonne de 2012 à 2017. Au 31 mars 2017, les promesses de dons en argent à recevoir au cours des exercices ultérieurs s'élèvent à 11 070 000 \$. Ces promesses ont donné lieu à un financement de contrepartie, à raison de 1 \$ pour chaque promesse d'apports de 2 \$, par le biais d'une subvention de Parcs Canada (note 10). Les montants ont été promis pour l'achèvement du Sentier Transcanadien. Les montants non comptabilisés à recevoir au cours des exercices ultérieurs sont les suivants :

| | Affectés \$ | Non affectés \$ | Total \$ |
|--------|------------------|--------------------|-------------------|
| 2018 | 1 577 000 | 1 788 000 | 3 365 000 |
| 2019 | 1 057 000 | 1 016 000 | 2 073 000 |
| 2020 | 817 000 | 729 000 | 1 546 000 |
| 2021 | 357 000 | 552 000 | 909 000 |
| Autres | 477 000 | 2 700 000 | 3 177 000 |
| | 4 285 000 | 6 785 000 | 11 070 000 |

Des montants à recevoir au cours des exercices ultérieurs dans les fonds affectés, une tranche de 966 312 \$ a été accumulée (note 4) et comptabilisée dans les montants de dons reçus de l'exercice clos le 31 mars 2017, puisque les charges liées aux activités précisées par les donateurs ont été engagées.

12. Emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers

Selon une entente conclue en décembre 1998, STC a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de Chemin de fer Canadien Pacifique sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 37 200 000 \$.

Selon une entente, initialement en vigueur le 23 octobre 2000, modifiée pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, STC a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada, sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 10 000 000 \$.

STC a essentiellement obtenu les emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers, et STC a l'intention de transférer le titre des droits sur des emprises ferroviaires en collaboration avec des organismes provinciaux et territoriaux et autres. Au cours de l'exercice, STC a donné ou vendu une tranche de 157 227 \$ (315 567 \$ en 2016) des droits sur des emprises ferroviaires donnés par Chemin de fer Canadien Pacifique et la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada à certaines municipalités et à des particuliers de la province de la Saskatchewan, ce qui a généré des produits de 0 \$ (0 \$ en 2016).

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2017

12. Emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers (suite)

Les droits sur des emprises ferroviaires à la valeur estimative initiale, y compris toute variation survenue au cours de l'exercice, se résument comme suit :

| | Chemin de fer Canadien Pacifique \$ | Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada \$ | Total \$ |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------|
| Solde au 1er avril 2015 | 2 038 590 | 5 239 189 | 7 277 779 |
| Donnés ou vendus au cours de l'exercice | 311 738 | 3 829 | 315 567 |
| Solde au 31 mars 2015 | 1 726 852 | 5 235 360 | 6 962 212 |
| Donnés ou vendus au cours de l'exercice | 143 223 | 14 004 | 157 227 |
| Solde au 31 mars 2017 | 1 583 629 | 5 221 356 | 6 804 985 |

13. Opérations entre apparentés

En 2017, STC a engagé environ 31 500 \$ (23 000 \$ en 2016) en frais de services juridiques auprès du cabinet d'avocats d'un des administrateurs. Les services ont été fournis dans le cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

14. Instruments financiers

STC, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

STC est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses promesses de dons à recevoir. STC évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires
31 mars 2017

14. Instruments financier (suite)

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. STC est exposée à un risque de prix autre par l'intermédiaire de ses placements dans des actions cotées dont la valeur fluctue en fonction du prix coté sur le marché.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

STC est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe exposent STC à un risque de juste valeur et ceux à taux variable, à un risque de flux de trésorerie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que STC éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant et l'accès à des facilités de crédit appropriées. STC est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.